Nº 98-500-X2016005 au catalogue
ISBN 978-0-660-05511-4

Guide de référence du recensement de la population

Guide de référence sur le logement

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 25 octobre 2017

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Définitions et concepts 1

Classifications 2

Questions 3

Qualité des données 3

- Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale 4
- Biais de non-réponse 4
- Indicateurs de la qualité des données 4
- Certification des estimations définitives 5
- Vérification de la qualité des données 5
- Taux d'imputation par question 6
- Comparabilité des concepts au fil du temps 7
- Comparabilité avec d'autres sources de données 9
- Notes 11

Définitions et concepts

Les questions du Recensement de la population, 2016 ont permis de recueillir des données sur le logement pour l'ensemble des ménages privés (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage014-fra.cfm). Les variables relatives aux données sur le logement peuvent être classées en trois groupes : 1) caractéristiques du logement; 2) caractéristiques du ménage liées aux frais de logement et 3) autres caractéristiques du ménage.

Les **caractéristiques du logement** désignent les attributs physiques des pièces d'habitation occupées par le ménage. Le Recensement de la population a permis de recueillir l'information suivante : nombre de Pièces (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements012-fra.cfm); nombre de Chambres à coucher (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements001-fra.cfm); Période de construction (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements008-fra.cfm); État du logement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements003-fra.cfm); Statut de copropriété (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage031-fra.cfm) (communément appelé condominium) et Valeur (estimée par le propriétaire) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements019-fra.cfm) du logement. Les caractéristiques du logement, à l'exception de la valeur du logement, ont été recueillies pour tous les logements privés occupés. La valeur du logement a été recueillie seulement pour les logements occupés par le propriétaire qui n'étaient pas situés sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage. Cette exception découle du fait que les ménages qui louent un logement ont de la difficulté à évaluer la valeur du logement parce qu'ils n'ont pas participé à l'achat. Par ailleurs, les logements occupés par le propriétaire sur le site d'une exploitation agricole sont exclus parce qu'il est souvent impossible de séparer la valeur du logement de celle de l'exploitation agricole.

Les **frais de logement** (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage033-fra.cfm) désignent le montant total moyen des dépenses liées au logement engagées par les ménages. Dans le cas des logements occupés par le propriétaire, les frais de logement sont les principales dépenses de propriété. Dans le cas des logements occupés par un locataire, les frais de logement correspondent au loyer brut. Le Recensement de la population a aussi permis de recueillir les renseignements suivants liés aux frais de logement : à savoir si un logement loué était subventionné (voir Logement subventionné (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements017-fra.cfm)) et si un logement dont un membre du ménage est propriétaire était grevé d'une hypothèque (voir Présence de paiements hypothécaires (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage036-fra.cfm)). Les frais de logement et les variables connexes ont été diffusés pour les logements occupés par le propriétaire et les logements occupés par un locataire. Les frais de logement relatifs aux logements de bande, aux logements situés dans les réserves et aux logements se trouvant sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage n'ont pas été diffusés. Les frais de logement liés aux logements de bande ne sont pas recueillis parce que, pour des raisons historiques et légales, les composantes habituelles du paiement des frais de logement ne s'appliquent pas toujours. Les frais de logement dans les réserves n'ont pas été diffusés parce qu'une grande partie des logements qui s'y trouvent sont des logements de bande (pour lesquels les frais de logement ne sont pas recueillis); par conséquent, les frais de logement liés uniquement aux logements occupés par le propriétaire et aux logements occupés par un locataire ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la réserve. Les frais de logement relatifs aux logements situés sur le site d'une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage ne sont pas recueillis parce qu'il est souvent impossible de séparer les frais de logement liés au logement de ceux qui se rapportent à l'exploitation agricole.

Les **caractéristiques du ménage** désignent les caractéristiques de la personne ou du groupe de personnes occupant le logement privé. Elles diffèrent des caractéristiques des personnes en ce sens qu'elles visent généralement à décrire l'ensemble des membres du ménage. Les caractéristiques du ménage recueillies dans le cadre du Recensement de la population habituellement utilisées dans l'analyse du logement sont les suivantes : Mode d'occupation (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage024-fra.cfm), Taille du ménage (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage010-fra.cfm), Revenu total (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop123-fra.cfm) du ménage et Genre de ménage (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage012-fra.cfm). Les caractéristiques du ménage ont été recueillies pour l'ensemble des ménages privés. Le Recensement

de la population a aussi permis de recueillir les données servant à déterminer le Soutien du ménage (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage008-fra.cfm), c'est-à-dire le membre du ménage qui effectue les paiements des frais de logement. Une méthode répandue pour l'analyse du logement consiste à examiner les caractéristiques du Principal soutien du ménage (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage020-fra.cfm) (comme l'âge) par rapport au logement, aux frais de logement et à d'autres caractéristiques du ménage.

La **qualité,** la **taille** et l'**abordabilité du logement** sont des sujets d'intérêt clés des gouvernements et des organismes d'habitation. Les variables recueillies dans le cadre du Recensement de la population sont combinées pour créer des indicateurs de ces objectifs clés afin d'aider les gouvernements et les organismes à gérer l'état du logement au Canada.

L'état du logement est un indicateur de la qualité du logement. Un des indicateurs de la taille convenable du logement (un sujet communément appelé surpeuplement) est le nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. Le nombre de personnes par pièce dans un logement est un autre indicateur du surpeuplement. La proportion du revenu total du ménage dépensée pour payer les frais de logement est un indicateur de l'abordabilité du logement.

Classifications

Les classifications utilisées pour les indicateurs de la qualité, de la taille et de l'abordabilité du logement sont fondées sur des classifications généralement acceptées utilisées par les gouvernements et les organismes d'habitation, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

L'État du logement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/dwelling-logements003-fra.cfm) (un indicateur de la **qualité du logement**) permet de classer les logements en trois groupes : seulement entretien régulier requis, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme un indicateur de logement d'une qualité inadéquate par les organismes d'habitation. Afin d'aider les répondants à répondre aux questions sur l'état du logement, chaque catégorie de réponse comprenait des exemples. Les exemples de « réparations majeures » comprenaient des problèmes compromettant la structure du logement ou les systèmes importants du logement (chauffage, plomberie et réseau électrique). Plus précisément, le questionnaire contenait les exemples suivants de réparations majeures : plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc. Il contenait aussi des exemples d'« entretien régulier » et de « réparations mineures ». Dans le cas des « réparations mineures », les exemples étaient les suivants : « carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. »; pour ce qui est de l'« entretien régulier », les exemples étaient les suivants : « peinture, nettoyage du système de chauffage, etc. ».

La **taille convenable d'un logement** est fondée sur la Norme nationale d'occupation (NNO) (voir Taille convenable du logement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage029-fra.cfm)) élaborée par la SCHL. L'indicateur de la taille convenable du logement classe les logements dans la catégorie « de taille insuffisante » si le logement ne compte pas un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, selon le calcul prescrit par la NNO. Les logements qui sont de taille insuffisante sont aussi classés selon le nombre de chambres à coucher manquant en comparaison au nombre de chambres à coucher requis selon la NNO.

Le nombre de **personnes par pièce** (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage017-fra.cfm) est une mesure du surpeuplement qui considère toutes les pièces dans un logement privé ainsi que le nombre de membres dans le ménage. Une valeur plus élevée de personnes par pièce indique un niveau plus élevé de surpeuplement. En général, la recherche sur les logements au Canada utilise un seuil de plus d'une personne par pièce pour indiquer qu'un logement est surpeuplé au Canada. Les Nations Unies considèrent des densités de trois personnes et plus par pièce comme étant surpeuplées en toutes circonstances. Cependant, elles stipulent que ce niveau peut être augmenté ou abaissé par les pays, à leurs fins.

Le Rapport des frais de logement au revenu (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage028-fra.cfm) (indicateur de **l'abordabilité du logement**) est classé en plusieurs tranches, comme l'indiquent les tableaux de données. La classification liée à l'abordabilité du logement indique si les occupants du logement consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux frais de logement. En 1986, la SCHL et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité dans le but de définir le besoin de logements sociaux. Cet accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. La recherche sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilise souvent le même seuil.

Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm), nº 98-301-X au catalogue, répertorie les classifications des autres variables du logement.

Questions

La plupart des répondants au questionnaire détaillé du Recensement de la population, 2016 ont reçu le questionnaire 2A-L (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295122&UL=1V&), tandis que les répondants vivant dans des réserves indiennes, dans des établissements indiens, dans des régions inuites et dans d'autres régions éloignées ont reçu le questionnaire 2A-R (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295299&UL=1V&). Dans ces deux questionnaires, les données sur le logement ont été recueillies à l'ÉTAPE F. La première page de questions sur le logement (F1 à F6) a permis de recueillir des caractéristiques des ménages et des logements applicables à tous les ménages privés, peu importe le mode d'occupation du logement. La deuxième page de questions sur le logement (F7 à F10) a servi à recueillir les données sur les frais de logement. L'enchaînement des questions sur les frais de logement est fondé sur le mode d'occupation du logement, car les composantes des frais de logement varient selon cette caractéristique.

La principale différence entre les questions sur le logement dans les questionnaires 2A-L et 2A-R était que le questionnaire 2A-R permettait de répondre « logement de bande » à la question sur le mode d'occupation du logement et que l'enchaînement des questions sur les frais de logement était différent pour tenir compte de la réponse « logement de bande ». De plus, les exemples présentés à la question sur le nombre de pièces et de chambres à coucher étaient différents dans le questionnaire 2A-R pour que les exemples soient pertinents dans les régions du Nord. Les autres questions sur le logement étaient identiques.

Note : Des renseignements sur la comparabilité historique des questions du Recensement de la population de 2016 avec celles des recensements précédents sont présentés dans la section « Comparabilité des concepts au fil du temps » de ce document.

Qualité des données

Le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données, semblable à celle effectuée pour l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et les recensements antérieurs. Un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données (brièvement décrits ci-dessous) ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, pendant la collecte et le traitement des données, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse ont été analysés pour chaque question. De plus, la qualité des réponses imputées a été examinée aux étapes du contrôle et de l'imputation des données. Enfin, les estimations tirées du questionnaire détaillé du recensement ont été comparées à celles d'autres sources et certifiées aux fins de diffusion.

Pour plus de renseignements sur la qualité des données pour la subdivision de recensement de Wood Buffalo, la méthode de collecte de données et l'utilisation de données administratives, veuillez vous reporter à l'annexe 1.4

(http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/app-ann1-4-fra.cfm) du *Guide du Recensement de la population, 2016*, nº 98-304-X au catalogue.

Les points saillants de cette évaluation en ce qui concerne les données relatives au logement sont présentés ci-dessous.

Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) aux très petites (comme les quartiers et les municipalités), et ce, pour diverses sous-populations (comme les Autochtones et les immigrants), qui sont généralement désignées sous le nom de « domaines d'intérêt » dans ce document. Afin d'alléger le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette méthode d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations qui doit être prise en considération. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations du questionnaire détaillé du recensement, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toute enquête, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques de ceux qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques de ceux qui ne participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente avec le taux de non-réponse. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2016, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de la qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du questionnaire détaillé du recensement. Trois de ces indicateurs sont présentés aux utilisateurs, soit le taux global de non-réponse (TGN), l'erreur type et le taux d'imputation par question.

Le TGN combine la non-réponse des ménages (ou la non-réponse totale) et la non-réponse aux questions (non-réponse partielle). Il est calculé et présenté pour chaque région géographique. Le TGN est le principal critère qui permet de déterminer si les résultats du questionnaire détaillé du recensement sont diffusés ou non pour une région géographique donnée; les données sont supprimées pour les régions géographiques qui présentent un TGN égal ou supérieur à 50 %. Pour en savoir plus sur le TGN, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

L'erreur type mesure la précision d'une estimation par rapport à la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale. Une petite erreur type correspond à une estimation précise. Les erreurs types sont accessibles aux utilisateurs pour certaines estimations du questionnaire détaillé du recensement, sauf dans les cas où cela pourrait compromettre la confidentialité des données. L'erreur type peut être utilisée pour déterminer d'autres indicateurs de précision, tels que le coefficient de variation. Elle peut aussi être utilisée pour déterminer la plupart

des types de paramètres d'intérêt d'une population (p. ex., un chiffre, une proportion ou une moyenne) et, à l'aide d'une méthodologie adéquate, pour déterminer les marges d'erreur ou les intervalles de confiance pour un niveau de confiance donné, ou pour faire de l'inférence statistique (vérification d'hypothèses). Pour en savoir plus sur l'erreur type dans le cadre du questionnaire détaillé du recensement, sur sa possibilité d'interprétation et sur son utilisation, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Le taux d'imputation par question, qui exclut le taux global de non-réponse, mesure la qualité inhérente à chaque question du questionnaire détaillé du recensement. Ainsi, il mesure la proportion de répondants (le terme « répondants » désignant les personnes qui ont retourné un questionnaire partiellement ou entièrement rempli) qui n'ont pas répondu à la question, ou dont la réponse était invalide alors qu'une valeur valide avait été attribuée à la question. L'imputation permet de combler les lacunes dans les données et, lorsqu'elle est effectuée de manière appropriée, de réduire le biais causé par la non-réponse. Pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet, sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses erronées. Les taux d'imputation par question sont présentés ci-dessous.

Certification des estimations définitives

Une fois que le traitement, le contrôle et l'imputation des données ont été achevés, les données ont été pondérées de sorte que les estimations représentent la population canadienne totale vivant dans des logements privés. La certification des estimations définitives pondérées est la dernière étape du processus de validation qui permet de recommander les données pour chaque région géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des estimations du questionnaire détaillé du recensement avec les autres sources de données, on recommande la diffusion inconditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion des données pour des raisons de qualité. En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans le présent guide. Plusieurs sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations du questionnaire détaillé du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations en raison de la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale, et que les sources de données utilisées pour évaluer les résultats à ces niveaux sont moins fiables (ou non disponibles), il peut être difficile de certifier les estimations à ces niveaux.

Les estimations du questionnaire détaillé du recensement sont également soumises à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur les règles en matière de confidentialité des données du recensement, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur le calcul des estimations et leur niveau de précision, veuillez vous reporter au *Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-306/index-fra.cfm), nº 98-306-X au catalogue.

Vérification de la qualité des données

La qualité globale des variables sur le logement tirées du Recensement de la population de 2016 est propice à la diffusion inconditionnelle. L'ensemble du processus est caractérisé par des efforts considérables de maintien de normes élevées de qualité des données; toutefois les données produites pourraient être sujettes à un certain degré d'inexactitude. L'évaluation des variables sur le logement a comporté ce qui suit :

- un examen des taux d'imputation des variables sur le logement
- une comparaison avec les données du ou des recensements précédents
- une comparaison avec d'autres sources de données, selon le cas.

Pour évaluer la pertinence des données du Recensement de la population de 2016 par rapport aux besoins de l'utilisateur, et pour comprendre le risque qu'il y a à tirer des conclusions ou à prendre des décisions fondées sur ces données, les utilisateurs doivent être conscients des indicateurs suivants de qualité des données pour les variables sur le logement.

Taux d'imputation par question

Même si un ménage retourne son questionnaire, il est possible que les réponses à certaines questions soient absentes ou non valides. Ces enregistrements font l'objet d'une imputation visant à estimer une valeur valide pour chaque question. Le tableau 1 présente les taux d'imputation pour les questions sur le logement. À l'échelle nationale, ces taux sont considérablement inférieurs aux taux d'imputation observés pour les questions sur le logement de l'ENM de 2011, ce qui peut être partiellement attribuable aux différentes méthodes d'enquête utilisées. Les taux d'imputation par question du Recensement de 2016 pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut étaient relativement plus proches des taux observés pour l'ENM de 2011, probablement en raison des méthodes de recensement par interview et de listage/livraison utilisées au moment de la collecte des données dans de nombreuses régions de ces territoires. Les taux d'imputation pour l'ENM de 2011 sont indiqués dans le *Guide de référence sur le logement, Enquête nationale auprès des ménages, 2011* (http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-014-x/99-014-x2011007-fra.cfm).

Tableau 1
Taux d'imputation pour les questions sur le logement, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2016

Numéro de la question	Variable	Can.	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		pourcentage													
F1	Soutien du ménage[1]	2,0	3,0	2,0	2,0	1,9	1,5	1,9	2,5	2,8	2,4	2,3	1,9	2,3	5,0
F2	Mode d'occupation[2]	1,8	2,7	2,4	1,9	1,9	2,1	1,6	2,0	2,1	1,8	1,7	2,8	2,9	5,6
F3	Statut de condominium[2]	1,3	2,3	2,2	1,5	1,7	1,4	1,1	1,4	1,6	1,6	1,3	1,6	2,7	8,0
F4(a)	Nombre de pièces[2]	3,6	4,6	3,6	3,1	3,2	2,8	3,5	3,3	3,6	4,0	5,3	5,3	5,5	4,2
F4(b)	Nombre de chambres à coucher[2]	1,8	2,3	2,1	1,7	1,8	1,7	1,7	1,7	2,0	2,0	2,0	1,7	2,3	2,9
F5	Période de construction[2]	2,9	3,5	3,6	2,8	2,8	3,3	2,7	3,0	2,8	2,9	2,4	2,6	4,8	11,3
F6	État du logement[2]	1,7	2,3	2,3	1,6	1,8	1,9	1,5	1,5	1,7	1,7	1,6	1,4	1,9	2,8
F8(a)	Montant payé pour l'électricité[3]	6,8	9,0	8,5	7,5	7,0	6,0	6,8	7,8	8,6	7,3	6,7	6,9	5,9	9,2
F8(b)	Montant payé pour les combustibles[3]	7,0	11,8	9,6	8,1	7,7	6,7	6,7	8,4	8,6	7,3	6,6	6,9	7,6	9,2
F8(c)	Montant payé pour l'eau et les autres services[3]	7,0	10,5	9,8	7,7	7,3	7,3	6,5	7,4	8,2	7,0	6,5	6,5	5,8	8,5
F9(a)	Loyer[4]	5,4	8,1	8,3	6,6	6,6	4,7	5,7	6,1	6,8	5,4	5,2	7,6	4,9	5,0
F9(b)	Logement subventionné[4]	5,1	7,2	8,5	6,2	6,3	4,3	5,2	6,1	7,1	5,6	5,2	6,5	4,8	5,2

Tableau 1
Taux d'imputation pour les questions sur le logement, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2016

Numéro de la question	Variable	Can.	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		pourcentage													
F10(a)	Montant des paiements hypothécaires[5]	5,1	8,0	7,7	6,0	5,7	4,7	4,6	5,7	7,2	5,5	5,0	5,5	5,0	10,0
F10(b)	Impôt foncier compris dans le montant des paiements hypothécaires[5, 6]	4,1	6,5	6,3	4,8	4,4	3,8	3,8	4,5	5,7	4,6	4,2	4,9	5,8	11,9
F10(c)	Montant de l'impôt foncier[5, 7]	7,4	25,6	10,2	8,8	9,0	7,2	6,3	7,5	9,4	7,2	7,2	11,6	27,5	31,2
F10(d)	Valeur du logement[5]	7,1	12,1	10,8	8,8	8,2	7,1	6,3	7,6	9,5	7,2	7,2	9,0	10,9	16,8
F10(e)	Frais de condominium[5, 8]	14,4	24,2	33,4	14,1	27,2	14,6	14,4	12,3	10,8	10,7	16,4	20,0	11,1	28,7

1. Le taux d'imputation est calculé pour la population composée de personnes qui pouvaient avoir le rôle de soutien du ménage (c.-à-d. toute personne âgée de 15 ans ou plus qui n'est ni à l'emploi de la Personne 1 ni membre de la famille de recensement d'un employé).
2. Le taux d'imputation est calculé pour tous les ménages privés.
3. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages non agricoles.
4. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages locataires non agricoles.
5. Le taux d'imputation est calculé pour les ménages propriétaires non agricoles.
6. Exclut les ménages n'ayant pas de paiement hypothécaire.
7. Exclut les ménages dont le paiement hypothécaire inclut l'impôt foncier.
8. Exclut les ménages propriétaires d'un logement standard (autre qu'un condominium).

Note : Les taux d'imputation renvoient à la proportion pondérée des enregistrements dont des réponses manquantes ont été remplacées par des valeurs acceptables provenant d'un autre enregistrement de la même région géographique et présentant des caractéristiques semblables. Les contrôles déterministes ne sont pas inclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Comparabilité des concepts au fil du temps

La plupart des renseignements sur le logement du Recensement de la population ont aussi été recueillis dans les questionnaires détaillés des recensements précédents et dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Au fil du temps, des modifications ont été apportées au libellé des questions, à la présentation, aux exemples et aux instructions fournis aux agents recenseurs et aux répondants. Ces facteurs ont eu une incidence sur la comparabilité historique de certaines composantes des données sur le logement.

Bien que les questions sur le logement du Recensement de la population sont essentiellement les mêmes que celles posées dans l'ENM de 2011 et dans le questionnaire détaillé du Recensement de 2006, il existe néanmoins quelques différences, qui sont présentées ci-dessous.

Enquête nationale auprès des ménages de 2011

Le libellé des instructions relatives aux questions sur le nombre de pièces et de chambres à coucher dans le logement a changé dans la version anglaise du questionnaire. Dans la version anglaise de l'ENM de 2011, le mot « Include » a été utilisé pour indiquer les types de pièces et de chambres à coucher à inclure dans le nombre total. En revanche, dans la version anglaise du Recensement de la population de 2016, c'est le mot « Count » qui a été utilisé afin d'indiquer plus clairement les types précis à inclure dans le nombre total. Il est à noter que le libellé n'a pas changé dans la version française; les deux questionnaires utilisant le même terme, soit « Comptez ».

Figure 1
Questions relatives aux pièces et chambres à coucher, Recensement de la population, 2016

F4 a) **Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?**

Comptez : la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc.

Ne comptez pas : les salles de bain, les corridors, les vestibules et les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.

☐☐ ← Nombre de pièces

b) **De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?**

Comptez : toutes les pièces conçues pour servir de chambres à coucher, même si elles sont utilisées à d'autres fins. Comptez aussi les chambres à coucher au sous-sol.

☐☐ ← Nombre de chambres à coucher

Figure 2
Questions relatives aux pièces et chambres à coucher, Enquête nationale auprès des ménages, 2011

E4 a) **Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?**

Comptez *la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc.*

Ne comptez pas *les salles de bain, les corridors, les vestibules et les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.*

☐☐ ← Nombre de pièces

b) **De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?**

Comptez *toutes les pièces conçues pour servir de chambres à coucher, même si elles sont utilisées à d'autres fins. Comptez aussi les chambres à coucher au sous-sol.*

☐☐ ← Nombre de chambres à coucher

Recensement de la population de 2006

- Dans le cadre du Recensement de la population de 2016, une question visant à déterminer si le logement faisait partie d'un ensemble de logements en condominium a été posée à tous les ménages privés afin de mieux couvrir le parc immobilier de condominiums, y compris ceux qui étaient occupés par un locataire. La même procédure a été suivie dans le cadre de l'ENM de 2011. Toutefois, dans le Recensement de 2006, cette question a été posée uniquement aux ménages propriétaires.
- Dans le Recensement de la population de 2016 et dans l'ENM de 2011, la question visant à déterminer si le logement était situé sur une exploitation agricole était une question à laquelle les répondants devaient répondre par oui ou par non. Au Recensement de 2006, il y avait une note dans le questionnaire indiquant au répondant de cocher un cercle uniquement s'il était un exploitant agricole dont le domicile se trouvait sur le site de l'exploitation agricole. Des essais qualitatifs ont révélé qu'il arrivait souvent que des répondants ne voient pas la note du Recensement de 2006. Par conséquent, les versions de la question pour le Recensement de 2016 et l'ENM de 2011 ont été remaniées de façon à corriger ce problème.
- Le Recensement de 2016 et l'ENM de 2011 comportaient tous deux une question visant à repérer les ménages vivant dans un logement subventionné. Le Recensement de 2006 ne comportait aucune question sur les subventions au logement.

Outre les différences touchant le libellé des questions présentées ci-dessus entre le Recensement de la population de 2016, l'ENM de 2011 et le Recensement de la population de 2006, ces sources de données comportaient des différences au chapitre de la méthodologie pouvant nuire à la comparabilité. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la comparaison générale des données du recensement avec les données de

l'ENM, veuillez consulter le *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue, ainsi que les documents de référence des cycles précédents.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Statistique Canada produit une gamme de données sur le logement provenant de différentes sources pour divers usages. La comparabilité des données sur le logement entre les sources de données fluctue en fonction des différences entre la population cible de l'enquête et des sources administratives; les méthodes d'échantillonnage et de collecte; les objectifs de l'enquête, le libellé des questions, le format, les exemples et les instructions; les approches du traitement des données; le climat sociopolitique au moment de la collecte des données; et d'autres facteurs.

Comme c'est le cas pour toute enquête, la qualité des données du Recensement de la population sur le logement qui ont été diffusées a été évaluée à l'interne avant leur publication. Les données ont été comparées, dans la mesure du possible, avec des données provenant d'autres sources. Les principales sources de données comparatives étaient l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5200) et l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3508).

L'Enquête canadienne sur le revenu de 2015 et l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2015

À l'instar du recensement, l'ECR et l'EDM incluent aussi des questions sur le logement. De façon globale, il est possible de comparer les statistiques tirées de ces deux enquêtes sont avec celles du recensement, en tenant compte de la variabilité d'échantillonnage. Cependant, étant donné les différences touchant le libellé des questions, l'ordre des questions, la méthode de collecte, la population cible et la période de référence (parce que la collecte n'a pas lieu au même moment dans l'année), on ne s'attend pas à ce que les résultats soient identiques. En outre, là où des différences ont été observées, on a aussi relevé des différences similaires (en termes d'ampleur et de direction) lorsqu'on a comparé l'EDM et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3889) avec l'ENM de 2011, ce qui suggère des différences méthodologiques qui étaient présentes au cours des années. Le programme de l'EDTR a été aboli en 2011 et remplacé par l'ECR, dont les données sont diffusées depuis 2012. Par conséquent, les données du Recensement de la population de 2016 sont comparées avec les données de l'ECR. Le tableau ci-dessous présente certaines statistiques du logement à l'échelle nationale pour chacune des enquêtes.

L'ECR et l'EDM recueillent également des données sur le statut de condominium du logement. Toutefois, les estimations de la proportion de logements en condominium qui sont fondées sur ces enquêtes affichent une forte variabilité d'échantillonnage. De plus, l'ECR saisit le statut de condominium uniquement pour les logements occupés par le propriétaire, alors que l'EDM le fait pour tous les logements, qu'ils soient occupés par le propriétaire ou un locataire.

Les taux de logements à loyer subventionnés du recensement et de l'ECR sont comparables, mais le taux de l'EDM est inférieur en raison des critères connexes d'inclusion relatifs aux types de logements subventionnés, qui sont plus restrictifs.

Tableau 2
Statistiques sélectionnées du Recensement de la population de 2016, de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2015 et de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2015

Statistiques sélectionnées	Recensement de la population de 2016	Recensement de la population de 2016, chiffres ajustés[1]	Enquête sur les dépenses des ménages de 2015[1]	Enquête canadienne sur le revenu de 2015[1]
Nombre de ménages privés au Canada	14 072 079	13 935 239	14 097 438[2]	14 186 000[2]
Pourcentage de ménages propriétaires	67,8 %	68,1 %	67,0 %	67,6 %
Pourcentage de logements nécessitant des réparations majeures	6,5 %	6,3 %	8,5 %	6,6 %
Moyenne des principales dépenses de propriété ($/mois)	1 309 $	1 311 $	1 223 $	1 318 $
Moyenne du loyer net ($/mois)	904 $	905 $	929 $	940 $
Pourcentage des ménages propriétaires qui consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux coûts d'habitation	18,2 %	16,6%	…	16,8 %
Pourcentage des ménages locataires qui consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux coûts d'habitation	40,4 %	40,1%	…	41,8 %
Statut de copropriété	13,5 %	13,4 %	11,1 %	11,9 %[3]
Logement subventionné[4]	13,0 %	12,8 %	8,4 %	11,7 %

… n'ayant pas lieu de figurer
1. Exclut les territoires et les réserves.
2. Les estimations du recensement ne sont pas corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net du recensement, tandis que les estimations de l'ECR et de l'EDM sont fondées sur le nombre de ménages corrigé pour tenir compte du sous-dénombrement du recensement.
3. Exclut les ménages locataires.
4. Le taux est calculé pour les ménages locataires non agricoles.
Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2015 et Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2015.

Données sur les ventes de propriétés résidentielles du biais des systèmes MLS[MD] pour 2016

La valeur moyenne du logement déclarée par les ménages qui étaient propriétaires de leur logement était similaire, mais non directement comparable aux prix des propriétés résidentielles du MLSMD. L'estimation du Recensement de la population est fondée sur l'ensemble des logements occupés par le propriétaire et reflète le montant que les propriétaires s'attendraient à recevoir s'ils vendaient leur logement le jour de référence, soit le 10 mai 2016, alors que selon le MLSMD, cette valeur correspond au montant moyen de l'ensemble des ventes de propriétés résidentielles pour l'année 2016. Selon le Recensement de 2016, d'après des estimations établies à partir d'environ 9,5 millions de ménages propriétaires au Canada, le montant moyen que ceux-ci s'attendraient à recevoir s'ils vendaient leur logement était d'environ 443 058 $. En 2016, les données du MLSMD établissaient le prix moyen des propriétés résidentielles à 489 914 $, calculé à partir de 535 264 ventes de propriétés résidentielles dans l'ensemble du Canada. L'écart entre le prix de vente moyen des propriétés résidentielles pour 2011 provenant du MLSMD (363 116 $) et l'estimation correspondante de l'ENM (345 000 $) était semblable à l'écart observé entre ces deux sources pour 2016.

Notes

Le *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue, décrit les vérifications de la qualité des données que toutes les variables ont subies. En général, les nombreux indicateurs utilisés pour évaluer la qualité des données sur le logement ont appuyé la fiabilité des données aux échelons national, provincial, et territorial, mais ils ont également fait ressortir les points suivants.

Question F2 Mode d'occupation du logement
En comparant le taux d'accession à la propriété à Terre-Neuve-et-Labrador avec celui établi d'après l'ECR de 2015, on observe que le taux du Recensement de 2016 est plus élevé et que l'écart est statistiquement significatif (76,7 % pour le Recensement de 2016 comparativement à 71,2 % pour l'ECR). De même, on constate que le taux d'accession à la propriété au Manitoba selon le Recensement de 2016 est inférieur à celui de l'ECR de 2015, et que l'écart est une fois de plus statistiquement significatif (68,7 % pour le Recensement de 2016 comparativement à 71,3 % pour l'ECR). Pour les autres provinces, l'écart n'est pas statistiquement significatif (il est à noter que l'ECR n'est pas menée dans les territoires).

Question F3 Statut de condominium
Le taux national de propriété d'un condominium de 13,2 % enregistré selon les données du Recensement de 2016 est significativement supérieur au taux de 11,9 % tiré de l'ECR. Dans les autres provinces, l'écart relatif au taux de propriété d'un condominium n'est pas statistiquement significatif, sauf dans les provinces maritimes, pour lesquelles il a été impossible d'effectuer la comparaison en raison de la suppression des données de l'ECR.

Question F4 Nombre de pièces et de chambres à coucher
Les logements comptant un petit nombre de pièces et de chambres à coucher, en particulier les logements comptant une à deux pièces, ont, dans une forte proportion, été touchés par des erreurs de réponse. Ces erreurs attribuables aux réponses des répondants prennent la forme d'incohérences entre deux questions, soit celle portant sur le nombre de pièces et celle portant sur le nombre de chambres à coucher (par exemple, le nombre de pièces est égal au nombre de chambres à coucher, ce qui sous-entend que le logement ne compte que des chambres à coucher). Des erreurs de réponse peuvent se produire pour diverses raisons, notamment si le répondant oublie d'inclure les chambres à coucher dans le nombre de pièces ou s'il considère par erreur certaines pièces comme des chambres à coucher. Ces erreurs sont corrigées lors du traitement des données par l'application de règles consistant à retenir une des deux variables contradictoires et à imputer l'autre variable. Selon les données du Recensement de 2016, pour les logements d'une pièce, le taux d'incohérence entre le nombre de pièces et de chambres à coucher avant le traitement des données était d'environ 62 % des réponses, tandis qu'il était de 9 % dans le cas des logements de deux pièces. Ces taux sont inférieurs aux taux observés relativement aux données de l'ENM de 2011, dont 80 % des réponses étaient incohérentes pour les logements d'une pièce, et 20 % pour les logements de deux pièces. Cette diminution du taux d'incohérence pourrait être attribuable au changement apporté au libellé des instructions fournies pour ces questions dans la version anglaise du questionnaire du Recensement de 2016 par rapport au questionnaire de l'ENM de 2011 (le libellé de la version française n'a pas changé) : dans l'ENM de 2011, le mot « Include » a été utilisé dans la version anglaise du questionnaire pour indiquer au répondant les types de pièces et de chambres à coucher à inclure dans le nombre total. En revanche, dans le Recensement de la population de 2016, c'est le mot « Count » qui a été utilisé. Dans la version française, le même terme a été utilisé dans les deux questionnaires, soit « Comptez ». Les réponses des ménages qui ont indiqué habiter un logement de plus d'une ou deux pièces n'ont pas été significativement touchées par les contrôles de traitement des données, et ce tant pour les données de 2016 que de 2011.

Question F5 Période de construction
Les permis de bâtir contiennent des renseignements qui donnent un bon aperçu de la période de construction, mais ils tiennent compte uniquement de la croissance du nombre de logements, et non du nombre de logements qui ont été démolis pour permettre la construction de nouveaux bâtiments à leur emplacement. Les permis de bâtir fournissent une bonne indication du parc total de logements, tandis que le concept de période de construction du recensement concerne uniquement les logements privés occupés. Cela peut donner lieu à des incohérences entre les données de l'Enquête sur les permis de bâtir (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2802&Item_Id=1050) et les données du logement du recensement. Le nombre

de ménages vivant dans des logements construits durant les périodes de 1991 à 1995 et de 1996 à 2000 tiré des données du recensement est supérieur à celui qui provient de l'Enquête sur les permis de bâtir, et ce même lorsque l'on combine ces deux périodes en une seule période de 10 ans. Cela peut être attribuable à un souvenir erroné des répondants dans le cas des périodes de construction qui sont moins récentes à leur mémoire. Le nombre de logements construits entre 2001 et 2005 est inférieur au nombre de permis de bâtir délivrés pendant cette période. Lorsque l'on combine ces données aux chiffres enregistrés pour la période de 2006 à 2010, l'écart pour la période combinée de 10 ans diminue considérablement. En ce qui concerne la période de construction la plus récente, soit la période de 2011 à 2016, les chiffres du recensement et de l'Enquête sur les permis de bâtir concordent lorsque l'on tient compte du délai entre la délivrance d'un permis de bâtir et le moment réel de la construction.

On s'attend à observer une corrélation entre le nombre de logements construits au cours d'une période donnée selon le recensement et le nombre de permis de bâtir établi d'après l'Enquête sur les permis de bâtir. Après avoir pris en considération les différences touchant la population cible, la couverture et les limites au chapitre de la comparabilité de l'Enquête des permis de bâtir, on observe que les données des deux sources sont relativement cohérentes dans l'ensemble, lorsque des données sont disponibles.

Question F6 État du logement
Dans la majorité des provinces, la proportion de ménages vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures estimée selon les données du Recensement de la population est semblable aux estimations qui découlent de l'ECR de 2015. En comparant les deux sources, on ne constate aucune différence statistiquement significative aux niveaux géographiques provincial et territorial, sauf pour trois provinces. En effet, on constate que l'estimation du Recensement de 2016 est supérieure à celle de l'ECR dans une mesure statistiquement significative pour Terre-Neuve-et-Labrador (6,5 % comparativement à 5,0 %, respectivement), le Manitoba (9,0 % comparativement à 7,1 %) et la Saskatchewan (8,7 % comparativement à 5,8 %).

Question F9 b) Logements subventionnés
Lorsque l'on compare les données du Recensement de 2016 à celles de l'ECR de 2015, on constate que la proportion de locataires vivant dans un logement subventionné tiré du recensement est plus élevée que celle de l'ECR et qu'il existe un écart statistiquement significatif entre les deux sources pour l'ensemble des provinces. Cet écart va de 3,6 points de pourcentage au Québec à un sommet de 15,5 points de pourcentage à Terre-Neuve-et-Labrador. L'Île-du-Prince-Édouard est exclue de cette comparaison en raison de la suppression des données de l'ECR.

Classement recoupé des variables relatives au logement

Les variables relatives au logement sont souvent croisées avec d'autres variables dans un tableau pour permettre l'analyse plus approfondie d'un sujet donné. Les utilisateurs de données doivent noter que les estimations seront susceptibles de présenter une plus grande variabilité attribuable à l'erreur d'échantillonnage et que toute erreur non due à l'échantillonnage pourrait avoir une incidence accrue lorsqu'ils examinent de petites populations, soit en sélectionnant des régions géographiques de petite taille ou en croisant plusieurs variables.

Autres renseignements concernant la qualité des données

Pour obtenir des renseignements généraux sur le contenu, la collecte, la conception, le traitement et la qualité des données pour l'ENM, veuillez consulter le *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.